

AFFAIRE N° 8 - Approbation d'une dépense de 3.125. Fr CFA. pour installation d'un poste téléphonique supplémentaire à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis.

M. le Maire donne lecture du rapport :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander d'approuver une dépense d'un montant de 3.125. Fr. représentant le coût de l'installation d'un poste téléphonique supplémentaire à la Mairie de Saint-Denis. "

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M. FORT qui s'est abstenu volontairement.

Approuvé
à Paris, le 21 juillet 1964
Le Secrétaire Général P.
Signé: J. M. Rousseau